



## Bulletin d'information n°6 - Décembre 2019

# SAGE Tech-Albères

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX  
DU TECH ET DES FLEUVES CÔTIERS DES ALBÈRES

### Sommaire

#### Édito

Quel bilan pour cet été 2019  
chaud et sec ?

GEMAPI, SMIGATA  
& entretien des cours d'eau

Un premier tableau de bord  
pour le SAGE

Point sur les chantiers  
majeurs en cours

Un nouveau PAPI se prépare

~ ~ ~ ~



## ÉDITO

L'été 2019 a été particulièrement sec sur l'ensemble de la France. Le territoire Tech-Albères n'y a pas échappé avec des pluies extrêmement rares, des débits très faibles et des nappes au plus bas. Si cette année, les mesures de gestion collectives mises en place par les préleveurs dans le cadre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) n'ont pas suffi à éviter des restrictions du Préfet, elles ont tout de même permis de limiter la crise et satisfaire la plupart des usages. Aussi, je tiens à féliciter l'ensemble des préleveurs de s'être coordonnés de manière volontaire au sein des réunions mensuelles de gestion d'étiage animées par le Syndicat du Tech, afin de repousser au maximum la situation de crise. En particulier, les principaux canaux de la vallée qui mettent en place les tours d'eau (fermeture 1 jour ou plus par semaine) ont réalisé d'importantes économies d'eau. Par conséquent, les nappes et les préleveurs situés en aval ont pu bénéficier plus longtemps et de manière plus importante d'une partie de la ressource. Cette solidarité amont-aval est la base d'une gestion efficace de l'eau sur le territoire.

La résorption du déficit quantitatif est en progrès ces dernières années grâce aux économies d'eau réalisées par les usagers : les irrigants avec l'optimisation des canaux, le passage au sous pression, ... ; les gestionnaires de l'eau potable qui améliorent le rendement des réseaux et gèrent de manière réfléchie les ressources à disposition ; et les quelques industries et particuliers qui s'efforcent progressivement de réduire leurs consommations et éviter le gaspillage. Les efforts doivent cependant être poursuivis en investissant dans des installations plus performantes, en limitant encore les fuites, en adaptant les techniques et les pratiques et en recherchant des ressources dites alternatives afin de remettre en équilibre la ressource disponible et les prélèvements tout en s'adaptant au changement climatique. Sur ce dernier point, on ne peut que se féliciter que la Chambre d'Agriculture mène actuellement des investigations sur les stockages. Le PGRE porté par le Syndicat du Tech tend à montrer que résoudre l'équation est en bon chemin ! Poursuivons la concertation et nos efforts afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau de tous !

**Alexandre PUIGNAU**  
Président de la Commission  
Locale de l'Eau

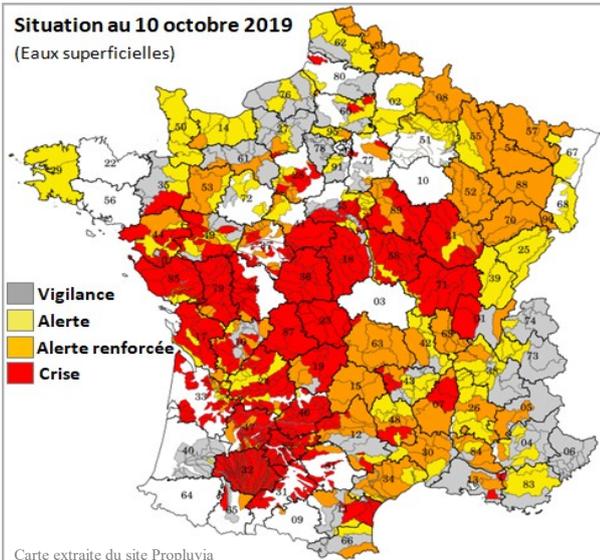


# Quel bilan pour cet été 2019 chaud et sec ?

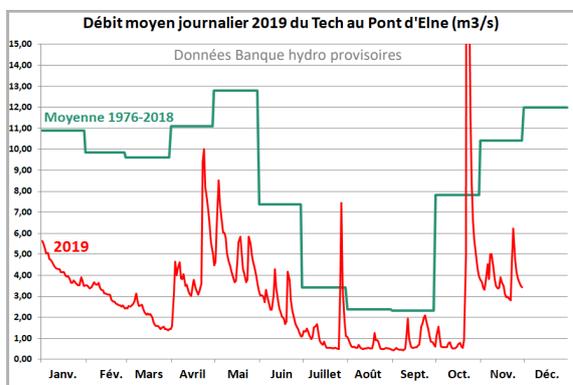
## Sécheresse généralisée au niveau national

Avec des records de températures pulvérisés aux quatre coins de la France et des pluies très faibles, **l'été 2019 a été exceptionnellement sec**. Les cours d'eau et les nappes souterraines en ont fait les frais avec des situations critiques très tôt dans la saison et des **restrictions** mises en place par la grande majorité des Préfets (au moins 86 des 96 départements métropolitains).

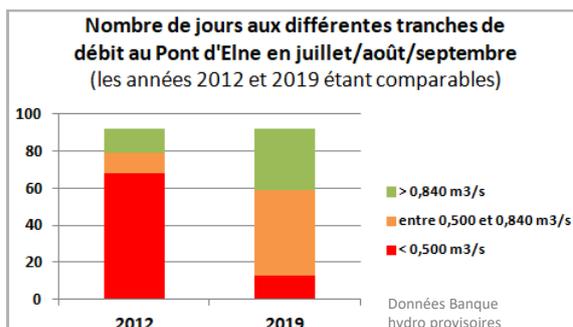
- **Vigilance** : surveillance accrue, information, incitation aux économies d'eau
- **Alerte** : réduction des prélèvements agricoles (-25% dans les P.-O.), interdictions (arrosage certaines heures, lavage véhicules hors station, remplissage piscines, golfs hors green et départ,...), restrictions pour les industriels,...
- **Alerte renforcée** : réduction de -50% des prélèvements agricoles, interdictions et restrictions supplémentaires (nettoyage voiries, douches de plage,...)
- **Crise** : arrêt des prélèvements agricoles et usages non prioritaires, ressource en eau réservée à l'eau potable et la sécurité civile, interdiction de la pêche,...



## Situation sur le Tech



Pour satisfaire les besoins en eau potable, les canaux, les nappes, la qualité de l'eau et les milieux naturels, un débit minimal estimé à **0,840 m<sup>3</sup>/s est requis au pont d'Elne**



Malgré des ressources disponibles comparables en 2012 et 2019 dans le haut du bassin versant (débits similaires à La Preste), la situation a été beaucoup mieux gérée en 2019 avec davantage d'eau qui a pu parvenir aux usagers de l'aval



Le Tech très bas au Pont d'Elne (0,500 m<sup>3</sup>/s), algues & Anguille morte - 12 août 2019

## Des problèmes de quantité d'eau

Le débit du Tech a été très en-deçà des moyennes dès le début de l'année 2019. Les pluies de printemps et la fonte du peu de neige n'ont pas permis de retrouver un niveau convenable à l'approche de la saison estivale. En conséquence, le Préfet a mis en place un **premier arrêté sécheresse dès le 12 avril** avec une situation d'alerte sur le Tech (-25% de prélèvements agricoles). Cette restriction a été levée en juin mais les préleveurs, inquiets pour la suite, ont continué à rationaliser leurs prélèvements avec notamment la **mise en place des tours d'eau** (chaque canal ferme au moins 1 jour par semaine à tour de rôle). Ce mode de gestion, mis en place depuis 2015, permet de réduire les prélèvements de 14% en moyenne hebdomadaire sans trop impacter les usages. Grâce à cela, la situation a été mieux maîtrisée qu'en 2012 (année comparable en termes de ressource disponible), avec 2 à 3 fois plus d'eau parvenant jusqu'aux usages situés le plus en aval. Malgré ces efforts, l'absence de pluie significative a conduit l'État à imposer des restrictions en août sur le Tech (alerte) puis en septembre (**alerte renforcée**, -50% de prélèvements agricoles) et certains canaux de l'aval ont dû fermer complètement.

## Des problèmes de qualité de l'eau

Avec des débits faibles, les rejets des stations d'épuration et de l'ensemble des activités de la vallée sont **moins dilués**. La concentration en pollution dans l'eau augmente. À cela s'ajoute une température élevée et une oxygénation de l'eau moins importante ainsi que le développement d'algues et une prolifération bactérienne qui peuvent entraîner des **problèmes sanitaires** :

- l'eau prélevée dans le Tech à Argelès (drain du pont d'Elne) a dû être diluée avec de l'eau des nappes souterraines pour être ensuite potabilisée
- de nombreux poissons et animaux aquatiques sont morts et se sont décomposés aux abords des cours d'eau
- une odeur désagréable a pu être perçue sur différents secteurs
- un risque encouru par les baigneurs et leurs animaux (malgré une baignade interdite dans le Tech sur la majorité des communes)

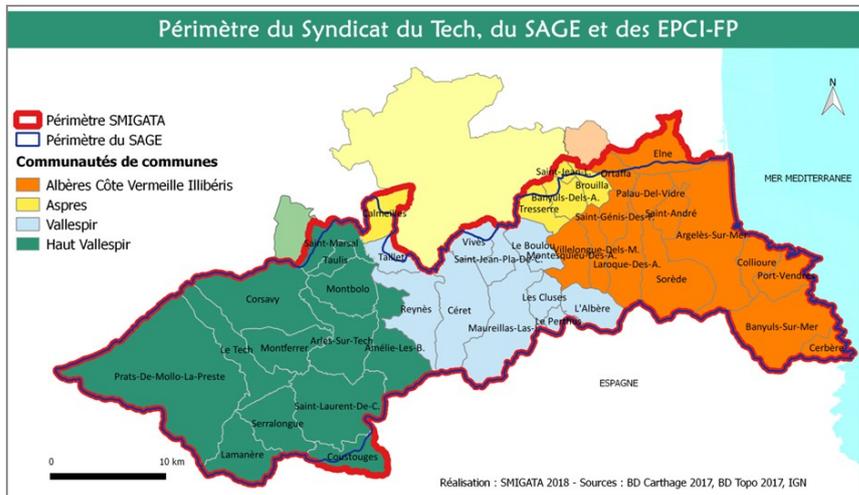
## Quelles perspectives ?

Les acteurs du territoire se sont mobilisés depuis 2013 autour du **Plan de Gestion de la Ressource en Eau** (PGRE) animé par le Syndicat du Tech afin d'éviter ces restrictions et s'adapter aux effets du changement climatique. Ainsi, l'objectif collectif est de passer de 72 millions de m<sup>3</sup> prélevés dans le Tech en 2014 à 52 millions en 2021. Pour y parvenir, les gestionnaires de canaux et de l'eau potable se sont engagés dans des actions ambitieuses (**économies d'eau**, optimisation des installations, modification des pratiques, recherche de ressources alternatives,...). De premiers résultats encourageants sont observés. Par exemple, grâce aux mesures déjà en place, les préleveurs de la vallée du Tech ont réussi à éviter des restrictions en 2018 alors que l'eau était peu abondante. À poursuivre,...

# GEMAPI, SMIGATA & entretien des cours d'eau

## GEMAPI dans la vallée du Tech

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la compétence **Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations** « GEMAPI » a été transférée en totalité au Syndicat du Tech par les 42 communes des 4 communautés de communes du territoire afin de gérer les cours d'eau à l'échelle cohérente du bassin versant (de la source à la mer). Le Syndicat Intercommunal (SIGA Tech), composé historiquement de communes, est dans le même temps devenu Syndicat Mixte (SMIGATA), composé dorénavant de communautés de communes.

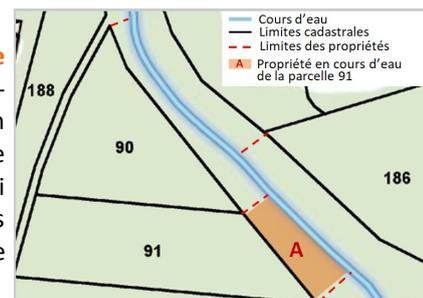


Avec GEMAPI, le Syndicat a été conforté dans ses missions mais doit aussi assumer de nouvelles compétences. Un nouveau **programme pluriannuel de travaux** ainsi que des clés de répartition financières ont alors été établis en concertation avec les communautés de communes afin de garantir une équité et une **solidarité entre l'amont et l'aval**. Au niveau des moyens mis à disposition, le budget a été mis en adéquation avec l'importance des enjeux et la montée en puissance des compétences, passant ainsi de 1,4M€ en 2017 à 3,4M€ en 2018 et 5,6M€ en 2019. Les effectifs ont aussi été renforcés avec un recrutement en 2019 sur le risque d'inondations.

Nota : le volet "défense contre la mer" de GEMAPI (érosion du trait de côte, submersion marine) a été rétro-cédé à la communauté de commune littorale en 2019 afin d'obtenir une gestion homogène de cet enjeu spécifique sur l'ensemble du département de Cerbère au Barcarès.

## L'entretien des cours d'eau revisité

La règle principale reste inchangée : **les propriétaires riverains sont toujours responsables de l'entretien des cours d'eau**. Sur le territoire, la quasi-totalité des cours d'eau ne sont pas domaniaux, ils sont donc situés sur des terrains privés sur lesquels les propriétaires ont une obligation de les entretenir régulièrement (Article L215-14 du Code de l'Environnement). Cela consiste notamment à garantir l'écoulement des eaux, enlever les embâcles et élaguer la végétation. Si les cours d'eau ne sont souvent pas cadastrés, les propriétaires des parcelles les plus proches des deux rives sont propriétaires jusqu'à la moitié du lit. Sur l'exemple ci-contre, le propriétaire de la parcelle n°91 doit aussi entretenir la zone non cadastrée A.

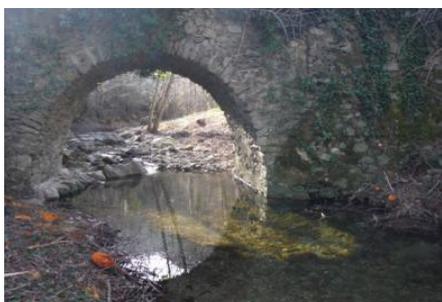


L'évolution majeure est que désormais, **seul le Syndicat du Tech peut intervenir en cas de défaillance des propriétaires riverains**. Dans ce cas, l'intérêt général d'agir doit être démontré par une déclaration en Préfecture. Ainsi, afin de pouvoir opérer sur l'ensemble des 1525 km de cours d'eau du territoire (3050 km de berges), si les propriétaires ne respectent pas leurs obligations, le Syndicat a élaboré un programme de travaux sur 5 ans (2019-2023) en concertation avec les communes et communautés de communes, qui a été déclaré d'intérêt général en octobre 2019. À noter qu'une commune ne peut intervenir que sur ses parcelles ou bien dans des situations d'urgence, de sécurité/salubrité publique dans le cadre de la Police du Maire (danger immédiat, dégâts après crue, ...).

Le Syndicat ne peut pas agir partout tous les ans mais il valorise ses 20 ans d'expérience pour **prioriser et planifier les travaux sur les différents secteurs**. Ainsi, sont pris en compte les différents enjeux et notamment :

- **Inondations** : fréquence d'entretien selon les enjeux (souvent en amont des ponts en ville / rarement en forêt de montagne)
- **Transport des sédiments** : favoriser le départ des zones excédentaires pour engraisser les zones déficitaires à l'aval
- **Quantité d'eau** : maintenir le niveau des nappes souterraines, préserver les zones humides
- **Qualité de l'eau** : favoriser l'autoépuration de l'eau par les plantes et les milieux aquatiques
- **Biodiversité** : préserver et restaurer les conditions favorables pour la faune et la flore, respecter les périodes de nidification,...

Avec GEMAPI, **le Syndicat démultiplie l'entretien des cours d'eau dès l'automne 2019** avec une approche raisonnée, des techniques adaptées et une vision cohérente sur tout le Tech, ses affluents et la Côte Vermeille. La volonté du Syndicat Mixte a été de passer d'un budget annuel de 200 000 € alloués aux travaux d'entretien à 560 000 €. Ainsi, sur 1 an, ce ne sont pas moins de **70 chantiers** prévus sur **31 des 42 communes** pour un linéaire d'environ 85 km et plus de **1500 propriétaires riverains** concernés et contactés.



Sécurisation en amont d'un pont



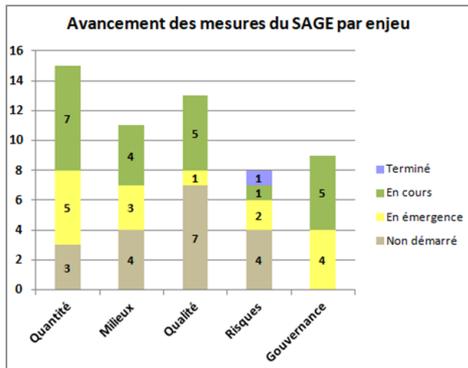
Gestion sédimentaire - atterrissement



Abattage sélectif manuel

## Un premier tableau de bord pour le SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Tech-Albères a été approuvé par le Préfet des Pyrénées-Orientales en décembre 2017 suite à un long travail de concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire. Il encadre la gestion de l'eau dans la vallée et planifie les actions permettant de réduire les désordres identifiés dans 5 domaines :



- la quantité d'eau
- les cours d'eau et milieux aquatiques
- la qualité de l'eau
- les inondations
- la gouvernance

Le tableau de bord donne l'actualisation de l'état des lieux sur les différentes thématiques et dresse les avancées et freins dans la mise en œuvre et l'application du SAGE pour l'année 2018. Au total, 45 indicateurs permettent d'apprécier l'évolution de différents paramètres liés à l'eau, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées ainsi que l'atteinte ou non des objectifs fixés collectivement.

**Le tableau de bord 2018 est téléchargeable sur le site internet du Syndicat du Tech !**

Il sera mis à jour tous les ans pour assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE.

## Point sur les chantiers majeurs en cours

### • Le Tassio à Saint-André

**Objectif** : protéger le village contre les crues trentenales et l'érosion des berges, restaurer un bon fonctionnement du Tassio (aussi appelé Riberette).

**Travaux** : augmenter la section d'écoulement en rive gauche, protections de berges adaptées, restaurer la continuité écologique (2 passages à gué repris).

**Avancement** : opérations de terrassement terminées, travaux de reprise des passages à gué sont en cours, les plantations et le génie végétal sont en cours. Fin du chantier prévue pour fin 2019 / début 2020.

**Maître d'ouvrage** : commune de Saint André.

**Coût** : 1 162 000 € TTC



Travaux de terrassement - Tassio

### • Le Tanyari à Palau Del Vidre

**Début des travaux : 2ème semestre 2020**

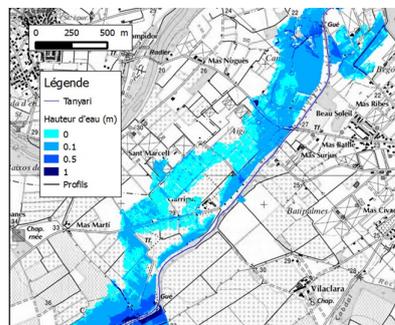
**Objectif** : protéger le village contre les crues trentenales et restaurer un bon fonctionnement du Tanyari.

**Travaux** : remodelage du lit, création d'un espace de divagation, protection de berges adaptées, restauration de la continuité écologique (3 passages à gué).

**Avancement** : les autorisations administratives sont accordées, les acquisitions foncières sont en cours, le maître d'œuvre a été retenu.

**Maître d'ouvrage** : Syndicat du Tech.

**Coût** : 2 400 000 € TTC



Zones inondables après travaux - Tanyari (rive droite épargnée des débordements)

### • Le passage à gué d'Ortaffa

**Début des travaux : 1er semestre 2020**

**Objectif** : répondre à l'obligation réglementaire de restauration de la continuité écologique du Tech aval.

**Travaux** : reconstruire l'ouvrage actuellement dégradé avec de larges dalots pour garantir le transit des sédiments et des espèces, maintien de l'usage routier.

**Avancement** : les autorisations administratives sont accordées, le maître d'œuvre a été retenu.

**Maître d'ouvrage** : Syndicat du Tech.

**Coût** : 1 080 000 € TTC



Passage à gué dégradé sur le Tech à Ortaffa

## Un nouveau PAPI se prépare

Afin de faire face aux évolutions réglementaires et aux importants travaux à venir pour protéger le territoire contre les inondations, le Syndicat du Tech a procédé au recrutement d'un chargé de mission spécialisé sur les risques. Ce dernier aura notamment pour tâche l'élaboration d'un nouveau Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ce plan permettra de choisir en concertation les mesures à engager pour, entre autres, se préparer aux risques, mieux gérer les situations de crise, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et gérer les digues. Sur ce dernier point, la définition des systèmes d'endiguement constitue l'enjeu majeur des 15 prochaines années.

L'ensemble des actions inscrites au PAPI pourront prétendre à des subventions jusqu'à 80% octroyées par divers partenaires (Europe, Fonds Barnier, Région, Département).

+ d'infos : [risques@syndicatdutech.fr](mailto:risques@syndicatdutech.fr)

Retrouvez toute l'actualité du SAGE, de la CLE et du Syndicat du Tech sur le site [www.syndicatdutech.fr](http://www.syndicatdutech.fr)

Et visionnez le film

« Le Tech, une ressource à préserver »



## Lettre du SAGE

Commission Locale de l'Eau Tech-Albères  
2, rue Jean Amade – BP 121  
66401 CERET cedex  
Tel : 04.68.87.08.78  
[sage@syndicatdutech.fr](mailto:sage@syndicatdutech.fr)

**Directeur de publication :**  
Alexandre PUIGNAU

**Rédaction, conception, crédits photos :**  
SMIGATA

*Ne pas jeter sur la voie publique.*

Avec le soutien financier de :

